

Des partages d'expérience pour bien construire son projet

Le Point Accueil Installation (PAI) accompagne les porteurs de projets dans toutes les étapes de la création ou de la reprise d'une exploitation viticole. Dans ce cadre, le partage d'expériences est un élément fondamental pour ne pas rester isolé face à son projet.

Le PAI porté par l'Association de développement, d'aménagement et de services en environnement et en agriculture (Adasea) de la Marne en collaboration avec le Groupe des Jeunes Vignerons organisait le 19 avril une matinée d'échanges chez Clément Pougeoise, jeune viticulteur de 34 ans, adhérent à la coopérative de Vertus qui a repris l'exploitation familiale en janvier 2021. L'occasion pour une dizaine de porteurs de projet à l'installation présents d'avoir un retour d'expérience et des conseils avisés.

« Mon père était viticulteur à Vertus où il exploitait 4 hectares. Pour ma part, j'ai exercé le métier de journaliste un peu partout en France au gré des mutations de mon épouse qui est enseignante.

Comme j'ai toujours voulu travailler dehors en contact avec la nature, j'ai passé le concours de taille pour pouvoir gagner ma vie entre deux sujets journalistiques. Quand ma femme a été mutée à Niort, j'ai été ouvrier viticole sur l'île de Ré. Puis on m'a proposé de reprendre une exploitation de 15 hectares sur l'île, mais en même temps mon père partait à la retraite. J'ai choisi de revenir en Champagne et de lui succéder sur le domaine familial.

Quand on s'installe, le premier dossier important est celui du foncier. Le vignoble est très morcelé et comme je n'ai rien en propriété, je me suis retrouvé avec un tas de baux familiaux qu'il fallait bien maîtriser. Je suis parti pendant treize ans et nous n'avions pas eu beaucoup de temps pour préparer cette transmission.

En fait, dans mon cas, ce qui a été déterminant, c'est la qualité du dialogue avec les membres de ma famille. La bonne entente entre les différentes personnes concernées est essentielle pour une prise d'exploitation.

Le stage 21 heures du PAI a permis de déminer plein de sujets dont ceux liés à la fa-



mille. Les intervenants posent les bonnes questions et cela m'a permis d'y voir plus clair.

Après il y a le côté juridique et bancaire. Pour moi, le choix s'est porté sur le rachat de parts sociales et forcément on doit rencontrer les banquiers pour établir la bonne stratégie financière et créer l'architecture du projet.

Là encore le PAI a été particulièrement utile. Le fait de côtoyer d'autres jeunes qui s'installent permet d'appréhender

plein de problématiques et de trouver des solutions. Nous sommes également très bien accompagnés pour construire notre plan entreprise en déterminant une stratégie sur cinq ans. Cela permet de prendre du recul, et de bien cadrer l'installation.

Malgré le prix du foncier qui peut être intimidant en Champagne, il y a des dispositifs très utiles et rassurants comme ceux proposés par France Valley ou les Groupements fonciers agricoles mutuels (GFAM), qui accompagnent les jeunes qui voudraient racheter des vignes.

Mon conseil pour éliminer un maximum d'embûches. C'est de bien méditer son projet, de bien dialoguer avec sa famille en cas de reprise d'un domaine familial. » ■

Alain Julien

Les services du SGV accompagnent les adhérents sur toutes les questions juridiques liées à l'installation et proposent des solutions pour le portage du foncier.

LES ÉTAPES DE L'INSTALLATION

Pour réussir son installation, il convient de démarrer son parcours 12 à 18 mois en amont. Tout au long de ce parcours, le porteur de projet sera accompagné par la conseillère du Point Accueil Installation (PAI) de la Marne tenu par l'Adasea 51.

- **L'autodiagnostic** qui permet au candidat à l'installation de clarifier son projet et ses compétences à développer;

- **Le Plan de Professionnalisation Personnalisé**, constitué d'une étude technico-économique prévisionnelle du projet;

- **Le stage de 21 heures** où sont abordés tous les enjeux de l'installation via des

ateliers et des partages d'expérience;

- **Le Plan d'entreprise** qui synthétise le projet et détermine notamment les investissements;

- **L'instruction et l'octroi des aides** auprès de la Chambre d'agriculture.

